

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 60 (1972)

**Heft:** 6

**Artikel:** Vaud

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273111>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

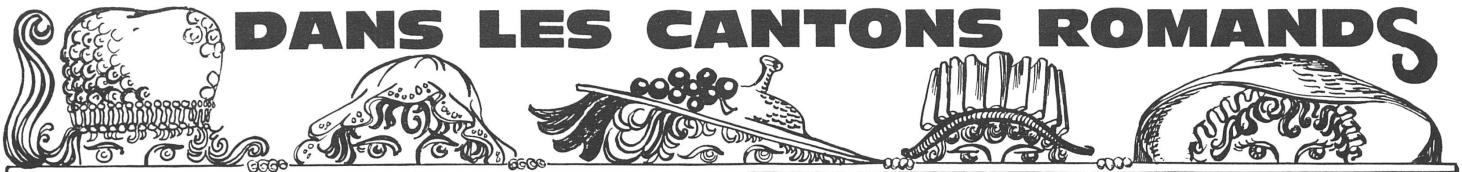
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**VAUD****La nouvelle loi sur les impôts cantonaux**

(suite)

Petite déduction admise pour la femme mariée exerçant une profession

Le projet de loi dont nous vous exposons les grandes lignes dans le dernier numéro de « Femmes Suisses », a été accepté par le Grand Conseil, non sans quelques amendements de détail.

La modification la plus importante est l'introduction d'une déduction de Fr. 500.— sur le revenu total d'un couple dont la femme travaille en dehors de son ménage, même si c'est dans l'entreprise du mari. La déduction est de Fr. 1000.— si la femme a un enfant.

Cette dernière possibilité figurait dans le projet de loi. Et le motionnaire, Mme Jeannine Marguerat, avait fait remarquer en séance de commission, puis au Grand Conseil, que « cette déduction devait être indépendante de la présence ou non d'enfants ». « Bon nombre de contribuables », ajoutait-elle, « et particulièrement les meilleures féminines comprenaient difficilement que l'on ne considère pas comme une chose en soi, indépendante des charges de famille, l'activité lucrative de la femme mariée ».

Le député Edouard Meylan, alors, reprenant une proposition de la minorité de la Commission, demanda qu'on introduise une déduction de Fr. 500.— pour toute femme exerçant une activité lucrative en dehors de son ménage. Mme Marguerat appuya cet amendement, contente que « le principe d'une déduction indépendante des charges de famille soit admis... ». Cette proposition fut suivie par la majorité des députés, modifiant ainsi sur un point important le projet de loi du Conseil d'Etat.

Certes, une déduction de Fr. 500.— n'est pas grand chose et ne va, pour beaucoup de couples, pas modifier du tout leur situation fiscale, à moins que leur revenu global ne soit au bord d'une catégorie fiscale et que Fr. 500.— de moins les fassent basculer dans la catégorie inférieure. Mais le principe d'une déduction est admis et c'est de cela qu'il faut se réjouir. C'est mieux que rien, car nous ne sommes pas près d'arriver, chez nous, à la taxation séparée. Il n'est que de répéter les paroles du rapporteur de la commission devant le Grand Conseil, M. John Deblue, pour s'en convaincre :

**« Le Conseil d'Etat et la Commission unanime n'entendent pas remettre en cause le principe fondamental de l'imposition unique du couple. A nos yeux,**

**Avec les unions de femme**

Le 25 mai, quelque 120 déléguées ont participé, à la 57<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération des Unions de femmes du canton de Vaud. Elles ont été accueillies par les membres de l'Union de Château-d'Œx, au nom de laquelle Mme Frida Morier-Genoud, présidente, leur souhaita la bienvenue.

Le rapport de la présidente cantonale, Mme Berthe Chérix, de Lavaux, a permis d'entrevoir les aspects très divers de l'activité de ces sections : consultations juridiques gratuites, repas aux handicapés, visites et lecture aux personnes âgées, ouvrages, prêt de berceaux, aide pour l'étude et la compréhension de lettres et circulaires relatives à l'assurance-vieillesse et validité, recherche de pensions pour personnes du troisième âge, organisation de réunions, cours de gymnastique spécialisée et tant d'autres activités rendant nécessaire l'aide des femmes à leur prochain.

La présidente demande aux déléguées de faire un effort pour recruter de jeunes membres, puis signale les bons rapports entretenus avec les associations paysannes de femmes et les consommatrices romandes.

L'assemblée de 1973 sera organisée à Lavaux.

Une déléguée de Vevey a donné des renseignements recueillis lors d'une enquête faite dans des grands magasins de cette ville. Il en ressort que moins de la moitié des vendeuses ont le droit ou la possibilité de s'asseoir durant les moments creux. Dans un

**GENÈVE****MAIRE POUR LA SECONDE FOIS**

Au cours de la séance qu'il a tenue le 16 mai, le Conseil municipal de la Ville de Genève s'est donné un nouveau président et a élu, au premier tour, Mme Claire Marti (lib.) comme secrétaire.

Par une lettre du Conseil administratif, les conseillers apprirent que Mme Lise Girardin avait été désignée comme nouvelle maire.

**ASSEMBLÉE DE DEUX ASSOCIATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Dans le courant de ce printemps, deux institutions genevoises très utiles, indispensables dans une société telle que la nôtre, ont tenu leurs assemblées générales.

**AIDE ET CONSEIL AUX FUTURES MÈRES**

Le bureau d'Aide et conseil aux mères, situé 1, rue Rousseau, a répondu à 350 mères. 258 d'entre elles s'adressaient à cette instance pour la première fois et plus d'un quart parmi celles-ci étaient seules en face des soucis qui provoquent une naissance dans des conditions difficiles. 96 berceaux et 36 layettes complètes ont rendu de précieux services.

L'assistante sociale, Mme Manuel, aide efficacement celles qui viennent la consulter, grâce à des échanges et des contacts qui permettent un redressement de la situation et donnent l'espoir d'un avenir meilleur à celles qui n'arrivent pas à faire face, dans leur solitude, à leur grand souci.

Une équipe de bénévoles assiste très fortement Mme Manuel et contribue au rayonnement de ce bureau.

**LA RETRAITE**

La directrice de La Retraite, Mlle Pouréys, soutenue par un comité très actif et efficace, tient ouvert un foyer, établi à la route de Verner 92, près du Lignon. La Retraite, en effet, offre quelques semaines de repos et de calme, à des mères célibataires, avant la naissance et aussi après les couches.

En 1971, 15 jeunes femmes ont passé par La Retraite : 6 enfants ont trouvé un foyer adoptif, 6 autres ont pu rester auprès de leur mère. Mlle Pouréys a fait remarquer que tout doit être mis en œuvre en vue de trouver la solution la meilleure pour la mère, l'enfant et aussi le père. Il est évident que les jeunes femmes possèdent une bonne formation professionnelle, ont plus de chance de se tirer d'affaire, seules ou avec leur enfant, que celles qui partent dans la vie avec un maigre bagage intellectuel et de faibles possibilités de travail. Un salaire suffisant, un gain régulier, aident beaucoup à stabiliser une vie de femme et permettent de faire des projets raisonnables en assurant un avenir normal à un enfant, toujours plein de promesses.

Monique Lechner.

**ELLE ENTRE DANS UN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

On signale que Mme G. Riottion, qui dirige un laboratoire d'analyses médicales, a été nommée au Conseil d'administration par l'assemblée générale des Grands Magasins Au Grand Passage S.A.

**OUVRIR DE L'UNION DES FEMMES**

L'assemblée générale de l'Ouvrir a eu lieu le 3 mai. Le rapport sur l'exercice 1971 a été présenté par la présidente Mme Y. Oltramare.

Peu de changement avec l'année précédente : ventes, hélas ! plus faibles et frais plus élevés, d'où un déficit assez important. Pourtant la directrice, Mlle Lemberg, assume presque toutes les charges : coupe, distribution, ventes.

Il a été payé pour Fr. 23 462.— de salaires. Une quinzaine d'ouvrières travaillent de façon continue, toujours à domicile bien entendu.

Une interview a eu lieu à la Radio pour rappeler l'existence de l'Ouvrir car il serait essentiel, pour que celui-ci puisse continuer son activité, que les acheteuses se pressent plus nombreux. « Aux Petits Lutins » procurant par leurs achats du travail à des femmes qui en ont besoin.

**NEUCHATEL****Les élues dans les conseils communaux**

Quelques erreurs se sont glissées dans la liste des élues des élections communales du mois dernier (il y en eut dans les quotidiens du canton et même dans la « Feuille officielle »). Nous les rectifions ci-dessous, en remerciant les personnes qui ont pris la peine de nous les signaler.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

</